DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2022
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SAINT SYMPHORIEN D'OZON

La loi NOTRE prévoit l'adoption d'une délibération qui sous-entend un vote sur la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est donc sur la réalité de la tenue du DOB et sur l'existence du rapport que porte le vote de l'assemblée et non sur le contenu du rapport qui relève du vote du budget.

CONSIDERANT que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.

Ainsi par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Il est demandé au conseil d'administration de voter la réalité de la tenue du débat d'orientation budgétaire ainsi que l'existence du rapport pour :

- le budget primitif M14 - budget principal du centre communal d'action sociale - pour 2022
- le budget primitif M22 – service aide à domicile - pour 2022

1. Le contexte international, national et local

1.1. Le contexte international et européen

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2 en Chine puis à son développement dans le reste du monde, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face.

Les gouvernements pour enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie ont eu recours à des mesures de confinement dans un premier temps.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 début 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaires massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021et qui ont pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec des plans de soutien budgétaires plus hétérogènes selon les capacités respectives des pays et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. La chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre D'autre part des pénuries de biens intermédiaires ont limité certaines productions industrielles et une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de l'année 2021 et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4 % en 2022.

En zone euro la reprise est plus tardive mais solide. Les confinements ont été plus longs et plus stricts et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. La croissance a conservé un rythme soutenu en 2021 mais différencié selon les pays. Les activités de services ont pu bénéficier cet été des allégements des contraintes (comme le tourisme). L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes mais a été contrainte par la pénurie de certains composants et des difficultés d'approvisionnement. L'inflation s'est accélérée notamment à cause de la hausse importante des prix de l'énergie. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier 2021).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Dans ce contexte inflationniste, la BCE a maintenu un quasi statut quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devaient se dissiper dans les prochains mois.

Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 %, après – 6,5 % en 2020 puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

1.2. Le contexte national et régional

1) Malgré la quatrième vague puis la cinquième vague, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grace à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second semestre et de 3 % au troisième trimestre atteignant presque son niveau d'avant crise sanitaire. Cette dynamique s'explique par la reprise de la demande dans le secteur des services, la progression de la consommation des ménages et de la consommation publique et l'accélération du commerce extérieur. L'investissement a en revanche très légèrement baissé.
2) La cinquième vague freine cette croissance ainsi que la difficulté pour de nombreuses entreprises françaises d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.
3) Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbée. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement par exemple pour le secteur du bâtiment.

4) Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0 % en décembre, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. Ceci s'explique en partie par la hausse de la composante énergie. L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.
5) Les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB. Ainsi le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.
6) Le rebond de l'investissement a été particulièrement vigoureux. Après un recul marqué mais moindre qu'initialement craint en 2020, l'investissement a dépassé son niveau d'avant-crise dès le 2ème trimestre 2021, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages.
7) Le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé, au total 30 milliards d'euros devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

1.3. Le contexte local

Cette pandémie a aussi eu des répercussions sur les finances des entités publiques locales pour les années 2020 et 2021. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées (par exemple la non ouverture de la piscine a supprimé certaines dépenses etc), mais des dépenses supplémentaires (achat de masques, protection pour les agents, gel hydro alcoolique etc) et des recettes en diminution (par exemple certains services publics fermés).

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, l'enjeu est de favoriser la reprise économique en 2021 puis en 2022 par l'investissement contenu dans les budgets communaux.

Pour rappel, l'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS à la Ville.
Le CCAS gérait la compétence petite enfance et jeunesse.
Le secteur petite enfance comprend : - un établissement d'accueil du jeune enfant « la coccinelle »
- un relais d'assistantes maternelles.
Le CCAS gérait en outre un accueil de loisirs sans hébergement.

Concernant l'organisation administrative desdits services, l'autonomie de gestion du CCAS était relative puisque de nombreux services de la Ville étaient d'ores et déjà mutualisés. Le rattachement de la politique petite enfance et jeunesse au sein d'une même collectivité permet de poursuivre les objectifs de la Ville en matière de continuité du parcours éducatif, de cohérence de l'organisation et d'accroître la lisibilité auprès des partenaires (CCAS, Trésor Public, …).

Pour l'ensemble de ces raisons, le secteur petite enfance et jeunesse a été transféré du CCAS à la commune à compter du 01 janvier 2018.

Ces services sont désormais intégrés dans les budgets de la Ville, certains indicateurs étant ainsi en augmentation.

1.4. La loi de finance pour 2022

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté définitivement.

C'est un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales avec peu d'impact sur les collectivités territoriales.

La loi de finance tient compte du contexte de la crise sanitaire de 2020 et 2021. Elle prend en compte l'augmentation continue de la dette publique et en parallèle elle annonce la continuité du plan de relance.

Le budget 2022 s'insère dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement.

La reprise économique amorcée depuis le printemps devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %).

Grace à cette embellie, le déficit public devrait diminuer, passant de 7 % en 2021 à 5 % du PIB en 2022,

Ainsi, sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du PIB en 2022, la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,3 points).

Les principales mesures concernant le secteur public local :

- Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne
- Les concours financiers de l'Etat progressent par rapport à 2021.
- Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive avec un montant de 26,8 milliards d'euros, 18,3 pour le bloc communal et 8,5 pour les départements.
  Les dotations de péréquation des communes sont majorées de 190 millions d'euros à hauteur de 95 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et de 95 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale. La dotation nationale de péréquation verrait son enveloppe inchangée pour la 8ème année consécutive.
- Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022 : les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2 milliards d'euros, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1 046 millions d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 907 millions d'euros (+337 millions d'euros par rapport à 2021) et la dotation politique de la ville à 150 millions d'euros.
- Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux logements sociaux.
- Suppression des taxes à faible rendement et suppression de dépenses fiscales inefficientes : poursuite de l'effort de rationalisation du droit fiscal opéré par les lois de finances pour 2019, 2020 et 2021. Cette disposition simplifie le droit fiscal, allège la pression fiscale et réduit les coûts de recouvrement en procédant à la réduction du nombre de prélèvements frappant les particuliers et les entreprises.
- Réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul et à la répartition de la dotation globale de fonctionnement et des mécanismes de péréquation.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives devrait être plus importante qu'en 2021 compte-tenu de l'inflation.
- Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : elles concernent les communes situées dans une zone Natura 2000, dans un parc national

ou dans un parc naturel marin et désormais aux parcs naturels régionaux. Cette dotation est doublée et ce chiffre à 20 millions d'euros.

Le BP 2022 de la Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon a été établi en tenant compte de tous ces éléments économiques. Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est très importante pour les années à venir.

Le BP 2022 de la Ville prévoit une subvention de 128 112 € pour le budget du CCAS afin de permettre l''équilibre de celui-ci.

Le CCAS n'a pas d'emprunt dans son budget et ne prévoit pas d'en prendre un pour 2022.

Le CCAS prévoit 4 000 € de subventions aux associations, dont le COS, le Secours Catholique, le Secours populaire, les Amis de Châteauvieux, l'AISPA.

Il prévoit aussi le versement d'une subvention de 59 371 € au budget de l'Aide à Domicile.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de réfléchir et valider les axes 2022 que le Conseil d'Administration du CCAS souhaite retenir.

Mais avant de prévoir 2022, il semble indispensable de citer les chiffres 2021.

Le compte administratif 2021 du CCAS se compose comme suit :

Recettes de fonctionnement :

- Prévu : 170 468.00 € dont 19 014.67 € d'excédent des années précédentes
- Réalisé : 143 929.22 €

Dépenses de fonctionnement :

- Prévu : 170 468.00 €
- Réalisé 148 015.04 €

Résultat de fonctionnement :

- - 4 085.82 € pour l'exercice 2021

soit un résultat de clôture en fonctionnement cumulé avec les années antérieures de **14 928.85 €.**

Recettes d'investissement :

- Prévu : 17 009.00 €
- Réalisé : 3 731.06 €
-

Dépenses d'investissement :

- Prévu : 17 009.00 €
- Réalisé 11 493.90 €

Résultat 2020 en investissement:

- - 7 762.84 €

soit un résultat cumulé d'investissement avec les années antérieures de **+ 3 146.05 €.**

soit un résultat total cumulé pour les 2 sections (Fonctionnement et investissement) de 18 074.90 €

Pour le budget primitif principal 2022

Recettes de fonctionnement :

- Prévu : 170 371 € dont 14 928.85 € d'excédent cumulé

Dépenses de fonctionnement :

- Prévu : 170 371 €

Recettes d'investissement :

- Prévu : 10 336 € dont 3 146.05 € d'excédent cumulé

Dépenses d'investissement :

- Prévu : 10 336 €

Le budget général 2022 s'élève donc à **180 707 €** en dépenses et en recettes pour les deux sections (fonctionnement et investissement)

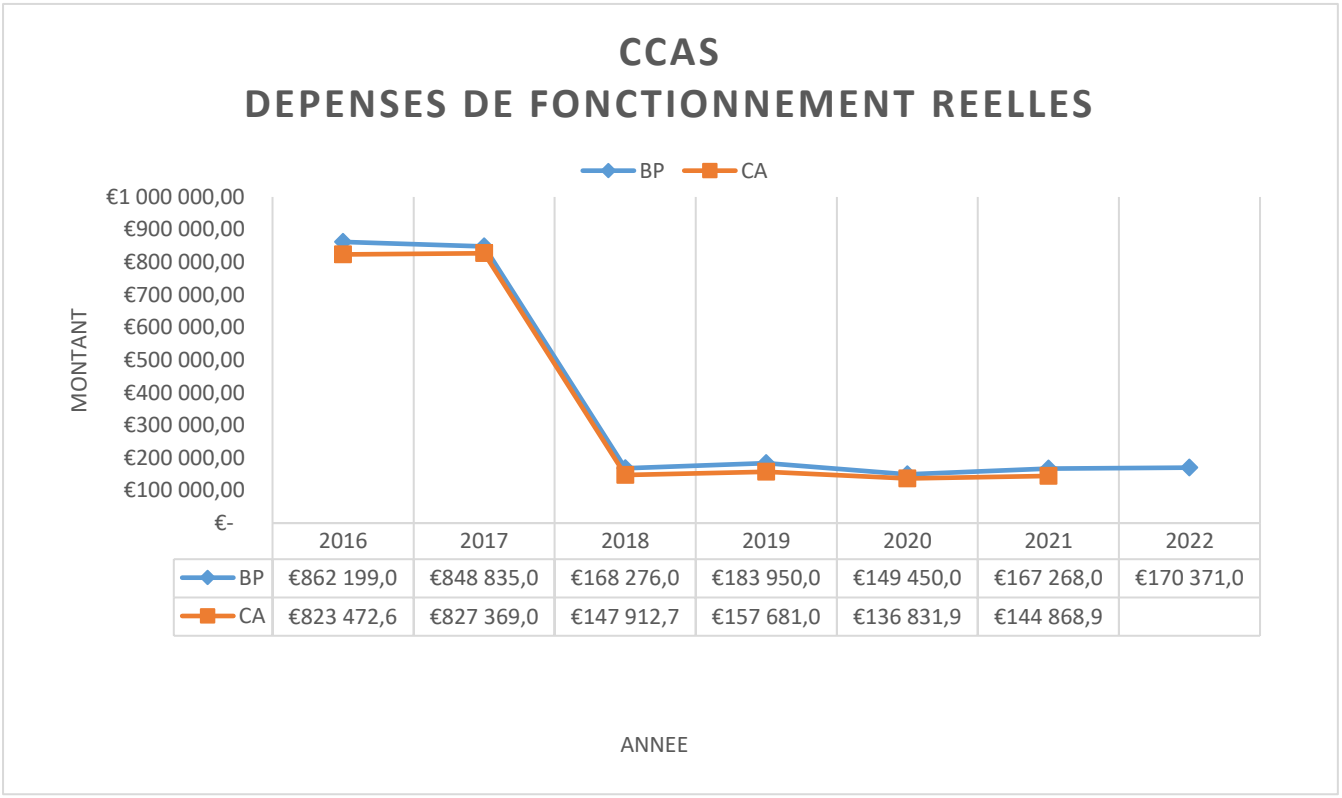

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BP	€862 199,0	€848 835,0	€168 276,0	€183 950,0	€149 450,0	€167 268,0	€170 371,0
CA	€823 472,6	€827 369,0	€147 912,7	€157 681,0	€136 831,9	€144 868,9	

Le budget primitif 2022 :
en dépenses principales de fonctionnement se décompose comme ci-après :

-les charges à caractère général s'élèvent à 37 000 € dont 24 800 € d'alimentation (colis et repas des personnes âgées, colis d'urgence,…) et es autres services extérieurs pour 7 000 € (Aispa portage de repas, halte paisible,…)

-les charges de personnel et frais pour 57 000 €

-les autres charges de gestion 71 871 € (7 500 € aides, 59 371 € subvention de fonctionnement versée à l'Aide à Domicile, 4 000 € subventions,…)

en recettes principales de fonctionnement se décompose comme ci-après :

-subvention de la ville : 128 112 €

-autres produits de gestion courante : 25 000 € (remboursement frais administratifs du budget Aide à Domicile)

-excédent de fonctionnement : 14 928.85 €

Le budget d'Aide à Domicile (SAD)

Le compte administratif 2021 du SAD se décompose comme suit :

Recettes d'exploitation :

- Prévu : 227 468 €
- Réalisé 206 982.93 €

Dépenses d'exploitation :

- Prévu : 227 468 €
- Réalisé : 209 853.15 € dont 967.95 € de déficit des années précédentes

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 1 902.27 €, soit un déficit de clôture en fonctionnement cumulé avec les années antérieures de – 2 870.22 €

Pas d'investissement sur ce budget.

Pour le budget 2022 :

Recettes d'exploitation :

- Prévu : 232 071 €

Dépenses d'exploitation :

- Prévu : 232 071 dont 2 870.22 € de déficit de fonctionnement des années précédentes

Pas d'investissement en 2022 sur le budget SAD.
Le budget du Service d'aide à domicile est composé de 96.44 % de charges de personnel.

Pas d'emprunt sur le budget Aide à Domicile.

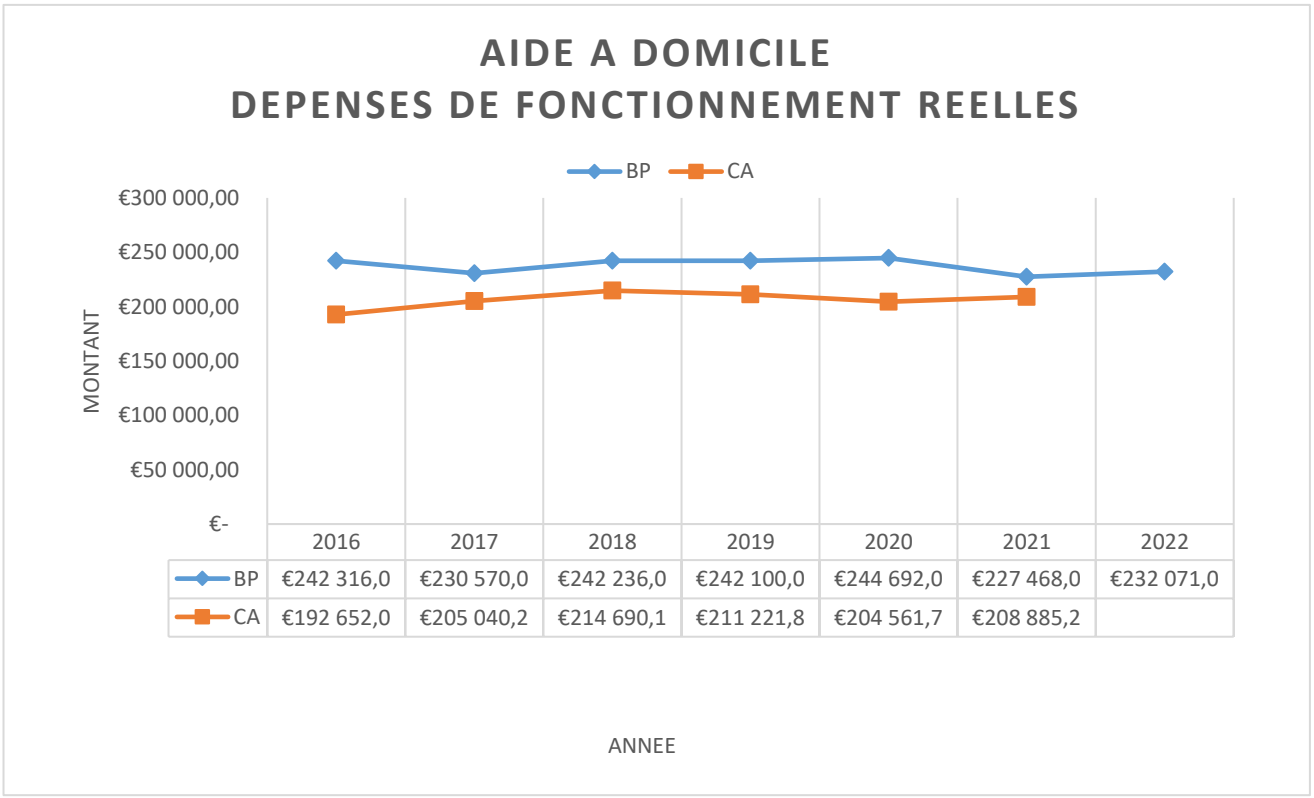

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BP	€242 316,0	€230 570,0	€242 236,0	€242 100,0	€244 692,0	€227 468,0	€232 071,0
CA	€192 652,0	€205 040,2	€214 690,1	€211 221,8	€204 561,7	€208 885,2	